

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — 10 » — 13 »
 Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 37 — — soir, Omnibus.
 10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Connues presque à la dernière heure par la presse parisienne, les réformes constitutionnelles proposées par le gouvernement n'ont pu naturellement être appréciées aussitôt par les journaux. La plupart de nos confrères se bornent à publier le projet de sénatus-consulte; quelques-uns y joignent l'exposé des motifs.

Le Constitutionnel, le Journal des Débats, la Gazette de France et l'Union expriment seuls une opinion.

Le Constitutionnel considère les réformes proposées, comme « complètes » et « décisives. » « Elles dépassent, dit-il, l'attente publique et satisfont les espérances des plus hardis. Elles constituent le régime représentatif et parlementaire dans toute son étendue, avec toutes ses franchises et toutes ses garanties. »

Le Journal des Débats, reconnaît que « le projet de sénatus-consulte se rapproche beaucoup du programme des 116. » « Il ne dément pas, — ajoutent les Débats — les espérances que le Message impérial avait fait concevoir. »

« C'est un sénatus-consulte, — dit avec un succès réussi de mauvaise grâce la Gazette de France, — qui ne brille évidemment pas par la clarté, et qui retient à peu près autant qu'il accorde. »

« Ce n'est pas la liberté reconquise, — murmure avec un dépit mal dissimulé l'Union, — mais le pouvoir personnel mitigé. »

Pour compléter l'idée que l'on doit se faire du projet de sénatus-consulte, nous ajoutons ici le texte des articles de la constitution spécialement abrogés par l'article 12, indiquant les références aux articles du projet.

CONSTITUTION, Art. 6, paragraphe 2. — Le président de la république (l'empereur) fait les traités de paix, d'alliance et de commerce (Projet, art. 10).

C. Art. 8. — Le président de la république (l'empereur) a seul l'initiative des lois (pr., art. 1^{er}).

C. Art. 13. — Les ministres ne dépendent que du chef d'état; ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne des actes du gouvernement; il n'y a point de solidarité entre eux (pr., art. 2).

C. Art. 24, parag. 2. — Les séances du Sénat ne sont pas publiques (pr., art. 4).

C. Art. 26. — Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1^o des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et au principe de l'immovibilité de la magistrature; 2^o de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire (pr., art. 5).

C. Art. 40. — Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi sera renvoyé, sans discussion, au conseil d'Etat par le président du Corps-Législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le conseil d'Etat il ne pourra être soumis à la délibération du Corps-Législatif (pr. art. 8).

C. Art. 43. — Le président et les vice-présidents du Corps-Législatif sont nommés par le président de la république (l'empereur) pour un an; ils sont choisis parmi les députés (pr. art. 6).

C. Art. 44. — Les ministres ne peuvent être membres du Corps-Législatif (pr. art. 3).

SÉNATUS-CONSULTE du 31 décembre 1861, art. 1^{er}. — Le budget des dépenses est présenté au Corps-Législatif avec ses divisions en sections, chapitres et articles. Le budget de chaque ministère est voté par section (pr. art. 9).

Il n'est pas inutile de faire observer que certains articles de la Constitution, indiqués dans l'article 12 du projet comme devant être abrogés, le sont déjà en partie; notamment les articles 26 et 44 abrogés, l'article 26 par le sénatus-consulte du 14 mars 1867, et l'article 40 par le décret-règlement de janvier de la même année.

La séance de lundi au Sénat a été remplie par un discours de M. Rouher, par l'installation des sénateurs nouvellement nommés, et par la lecture du projet de sénatus-consulte et de l'exposé des motifs qui l'accompagne.

Voici le discours prononcé par M. Rouher :

Messieurs et chers collègues,

Le Sénat est réuni pour examiner d'importantes modifications proposées aux constitutions de l'Empire.

Ces modifications semblent avoir été préparées par un heureux accord entre le Gouvernement et le Corps-Législatif.

L'appel fait à votre pouvoir constituant vous

convie donc à une œuvre qui a sa grandeur, si elle a ses difficultés.

Au-dessous des principes fondamentaux qui les gouvernent, les institutions d'un peuple contiennent des prescriptions, des règles, des attributions variables, suivant le temps ou le progrès des mœurs et des idées.

La science politique consiste à adopter ces changements, lorsque l'opinion publique en a fait pressentir les avantages et l'opportunité.

Nul souverain plus que l'Empereur n'a été fidèle à cette ligne de conduite habile et prévoyante.

Investi, par le suffrage du peuple, d'un pouvoir immense, il a toujours considéré ce pouvoir comme la propriété de la nation.

Ce ne sera pas l'un des signes les moins éclatants de cette époque que ce mouvement continu de transformation de l'Empire autoritaire en Empire libéral, mouvement qui a pour chef le souverain lui-même, pour point de départ l'amnistie, pour étapes successives les réformes de 1860, de 1863 et de 1867, et qui vient aboutir aujourd'hui, sans secousse, à un équilibre perfectionné entre les pouvoirs publics, à une répartition meilleure de leurs droits et de leurs attributions.

Sans doute, quelques-uns jettent en arrière, sur le chemin parcouru, un regard attristé et inquiet; d'autres, au contraire, trop impatientes accusent de lenteur cette marche vers le progrès.

Les impatiences et les regrets sont empreints d'une égale injustice.

Vouloir que la France restât stationnaire, pendant que les doctrines libérales prenaient possession de l'Europe entière, aurait été mé-

FEUILLETON.

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

La douairière d'Apremont interrompit brusquement son fils.

— Ah ! pour Dieu ! s'écria-t-elle, ne me parlez pas de votre loyauté !

— Et pourquoi, madame ? demanda le marquis avec une ironie mêlée d'étonnement.

— Parce que je la connais trop bien, votre loyauté, monsieur ! Ne m'obligez pas à me souvenir !

Gaëtan parut d'abord interdit; mais, faisant un effort, il essaya de payer d'audace, et reprit d'un air à la fois doucereux et goguenard :

— Que voulez-vous dire ? Je ne vous comprends pas.

— Ah ! vous ne me comprenez pas ! répliqua sèchement Mme d'Apremont. Croyez-vous que j'ignore votre

conduite avec le juif Abraham ? Faut-il que je vous rappelle comment, il y a deux ans, vous lui avez remboursé les sommes qu'il vous avait prêtées ? Lors de mon dernier voyage à Paris, la rumeur publique a pris soin de m'en instruire.

Gaëtan ne répondit pas.

La marquise poursuivit.

— Vous avez obtenu, je ne sais comment, une lettre de cachet, un blanc-seing. Puis vous en avez menacé votre créancier, qui a eu peur et vous a donné quittance. Mais il n'en a pas moins été arrêté par vos ordres et conduit à la Bastille, où il est mort. Voilà comme vous êtes loyal !

— Bah ! un juif, un usurier ! il m'avait rançonné.

— Eh ! monsieur, vous avait-elle rançonné, elle aussi, la jeune fille que vous avez, il y a six ans environ, séduite, enlevée, maltraitée, puis renvoyée à sa famille au désespoir ? La pauvre enfant ! elle avait des scrupules de vertu. Pour les vaincre, vous avez feint de l'épouser en la menant devant un faux prêtre. — Ne niez pas ! un de vos amis, votre complice, m'a tout dit. — Quand vous avez abandonné la malheureuse, vous lui avez appris votre fraude. Elle en est devenue folle de honte et de douleur. Peu de temps après, elle avait cessé de vivre... Voilà encore comme vous êtes loyal !

Ce lugubre souvenir assombrit un peu le visage de Gaëtan. Un léger frisson courut même sous l'épiderme de son visage fardé. Mais cette impression se dissipa bientôt. Il fit de nouveau claquer ses doigts et décrivit une seconde pirouette, qui ne le cédaît à la première ni en grâce ni en précision.

— Peuh ! dit-il, une amourette comme il y en a mille au siècle où nous vivons. Pouvais-je prévoir qu'elle tournerait au tragique ? Ces petites bourgeoises prennent tout au sérieux. Elle n'ont pas le sens commun, ma parole d'honneur !

Malgré la sévérité de ses sentiments, la marquise ne trouva presque rien à reprendre à cette pétition de principe. Ses préjugés de caste, il est vrai, la disposaient à partager l'opinion dédaigneuse que venait d'exprimer son fils. Assurément, elle réprouvait la fourberie employée par Gaëtan dans la séduction qu'elle venait de lui rappeler; mais, en réalité, elle n'éprouvait qu'une médiocre commisération à la pensée qu'une petite fille de rien avait conçu l'espoir d'épouser un marquis, et qu'elle était morte pour avoir été déçue de sa vaniteuse prétention.

— Laissons là toutes ces laides choses, dit-elle, et revenons à mon point de départ. Je vous l'ai déjà dit : j'ai formé un projet qui, s'il venait à se réaliser, ferait, je le crois fermement, votre bonheur en même temps

que votre salut. Vous comprenez qu'il s'agirait pour vous d'épouser Mlle Blanche de Flavigny, nièce du comte Hector de Flavigny, ancien ami de notre famille et même un peu notre allié. J'ai déjà pressenti les dispositions du comte, qui est le tuteur de Blanche, et j'ai lieu de penser qu'elles ne sont point défavorables à l'union dont je souhaite l'accomplissement. Le comte ignore vos folies... vos détestables folies ! Tout au plus soupçonne-t-il que vous avez eu une jeunesse évaporée et que vous avez jeté une partie de votre fortune au vent de la dissipation. Mais, comme il est bienveillant, cela ne semble pas l'effrayer. Il croit même que les jeunes gens, dont la première ardeur s'est éxhalée dans le tourbillon de la vie orageuse, deviennent presque toujours d'excellents maris.

— Parbleu ! il a raison de croire cela ! dit Gaëtan d'un air infatué. Aussi serai je un époux modèle, n'en doutez pas.

— Je voudrais n'en pas douter, répliqua la douairière d'Apremont en refoulant un soupir; mais je me sens inquiète, soucieuse. J'ai peur de devenir la cause du malheur de cette Blanche de Flavigny.

— Vive Dieu ! ma mère, rassurez-vous ! Si cette jeune fille, que je n'ai pas encore vue, est aussi charmante qu'on le prétend, je vous promets que rien ne manquera à sa félicité.

connaître la loi nécessaire de notre influence dans l'avenir, les liens sacrés qui unissent la dynastie napoléonienne à la nation française. De tels intérêts permettaient-ils de tenir compte des préoccupations que pouvait causer l'usage toujours ardent, souvent trop audacieux, qui est fait des libertés politiques ?

Mais se laisser glisser avec insouciance sur une pente qui conduit à un abîme connu serait oublier que cette nation a le droit d'exiger de son gouvernement une sécurité absolue contre les passions violentes, les folles espérances et les haines implacables.

Selon une parole auguste, l'Empire est assez populaire pour s'entendre avec la liberté, et assez fort pour préserver la liberté de l'anarchie. (Très-bien ! très-bien !)

Cela est vrai, et aucun bon citoyen, en France, ne veut altérer cette force, car l'expérience est acquise ; une révolution n'est que la contre-façon misérable de ce qu'on appelle progrès et civilisation. (Approbation.)

Le Sénat abordera donc l'étude des réformes constitutionnelles qui lui seront proposées, sans vaine timidité, sans entraînement irréflecti, avec la ferme intention de traduire et de consacrer par ses délibérations la volonté de la nation.

Si les efforts du Gouvernement et de ce grand corps politique atteignent le but désigné à leur patriotisme, une harmonie plus vraie, une solidarité plus féconde seront établies entre les pouvoirs publics, et les institutions impériales acquerront ainsi plus de force, de splendeur et de popularité.

L'importance de cette session est de nature à rendre plus douloureuse encore pour le Sénat la perte de l'illustre commentateur de notre statut constitutionnel, de celui qui, pendant seize années, a dirigé nos discussions. Plus que jamais nous aurions besoin d'avoir pour guider nos travaux cette intelligence aguerrie par les enseignements du droit et de la philosophie, cette vaste érudition, cette haute expérience que donne une carrière mêlée à tous les grands faits de l'histoire contemporaine. (Très-bien ! très-bien !)

Celui que l'Empereur a bien voulu appeler à l'honneur de succéder à M. Troplong ne saurait avoir d'autre ambition que d'acquiescer à celles des qualités de la présidence qui naissent de la droiture des intentions et de la volonté du bien. (Très-bien ! très-bien !)

Ainsi je m'efforcerai, mais chers collègues, de maintenir dans nos discussions une sincère impartialité, de conserver à la tribune sa liberté entière. L'indépendance de chaque orateur est la première condition de l'indépendance et de l'autorité de vos délibérations. (Très-bien ! très-bien !)

Votre aménité et votre courtoisie rendront ma mission facile, et si je l'accomplis convenablement, le plus précieux témoignage que je puisse recueillir sera votre affectueuse défé-

rence. (Très-bien ! très-bien !)

Notre président comptait au nombre de ses devoirs celui de rendre dans cette enceinte un suprême hommage à ceux de nos collègues dont la mort nous sépare.

Je me garderai de déroger à cette pieuse tradition.

Depuis la clôture de notre dernière session, deux d'entre nous ont succombé.

(Suit l'éloge du comte Mallet et du général de Luzy Pélassac.)

Cette admiration respectueuse des services rendus par ceux qui ne sont plus, laisse dans l'âme une vague appréhension. Il semble que le trésor moral et intellectuel de la nation s'appauvrisse.

Mais il suffit de porter ses regards autour de soi, de se souvenir des noms de ceux qui bientôt vont occuper ici les sièges vacants, pour que ces craintes s'évanouissent.

Dans cette marche rapide des existences humaines, dans ce mouvement hâtif des générations qui se succèdent, le niveau des vertus civiques doit montrer incessamment, comme celui de ces sciences hardies qui découvrent chaque jour les secrets de Dieu.

N'est-ce pas seulement devancer le jugement impartial de l'histoire, que de dire : la génération actuelle qui a reçu sous sa garde toutes ces richesses nationales qu'on appelle l'honneur, le courage civil, le dévouement à la patrie, la justice, la vérité, la science, transmettra à celle qui la suit, singulièrement augmenté par ses labeurs, ce noble héritage des siècles passés. (Mouvement marqué d'approbation.)

Le Sénat a fixé à jeudi 5 août la réunion des bureaux pour la nomination de la commission chargée de préparer le rapport sur le sénatus-consulte.

La discussion ne pourra donc commencer que vers le milieu de la semaine au plus tôt.

Par décret impérial en date du 31 juillet, dont lecture a été donnée, tous les membres composant le ministère sont chargés de soutenir cette discussion, conjointement avec les autres personnes désignées par l'art. 33 du décret du 5 février 1867.

ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE.

En dépit des appréciations contradictoires sur le soulèvement carliste, la lumière commence à se faire sur les causes qui ont enrayé la tentative insurrectionnelle à son début.

Trois obstacles principaux ont contribué à l'insuccès de la conspiration : 1° elle a éclaté prématurément dans les provinces au nord et surtout à Ciudad-Real ; 2° les trois points choisis par les carlistes pour bases de leurs opérations : Figueras le fort de Monjuich et la citadelle de Pampelune n'ont pu être enlevés d'assaut, ni par surprise ; 3° enfin les parti-

sans de don Carlos avaient compté qu'au premier signal, une désertion générale se produirait dans l'armée régulière. Leur espoir a été déçu.

Malgré ces conditions défavorables et l'insuccès du début, le mouvement s'est propagé de proche en proche, et tout porte à croire qu'il se prolongera pendant un certain temps, au grand détriment des intérêts de la Péninsule.

C'est ainsi que l'on signale aujourd'hui, d'une manière positive, le débarquement sur la côte de Guipuscoa, près de Bilbao, d'armes et de munitions destinées aux carlistes. Il y avait au moins 6,000 fusils, et cette opération s'est faite sans le moindre empêchement.

Ces approvisionnements n'indiquent pas que l'insurrection carliste soit éteinte. Ils prouvent, au contraire, que les partisans du duc de Madrid redoublent d'efforts pour provoquer une grande agitation.

Déjà de nouvelles bandes se sont montrées à Boyas et à Vitoria. La province de Burgos est sillonnée par de nombreuses troupes carlistes. Enfin, on évalue à deux ou trois mille le chiffre des hommes plus ou moins bien équipés formant le noyau du mouvement.

Un correspondant constate que la majeure partie des insurgés sont des têtes grises, mais des hommes vigoureux, d'anciens soldats carlistes qui n'en sont pas à leur début de guerre. « Il y en a, dit-il, un certain nombre qui portent un uniforme, pantalon rouge avec bande noire, blouse bleue et la boena, béret traditionnel des troupes carlistes. »

Parmi les chefs beaucoup exerçaient des professions paisibles et semblaient avoir renoncé au jeu des armes. C'est ainsi que le second chef de la bande de Sabariegos, don Garcia Lopez, exerçait la médecine à Piedrabuena. Sabariegos lui-même a quitté le pinceau pour l'épée. Le principal chef de l'insurrection carliste vivait en effet dans le calme à Ciudad-Real, avec les ressources que lui produisait son talent pour la peinture.

Ajoutons en terminant que le gouvernement espagnol traverse une phase si critique et si troublée que ses adversaires ne craignent pas de lancer contre quelques-uns des hommes les plus haut placés les plus violentes insinuations.

C'est ainsi que, d'après une correspondance de Madrid publiée par le journal *Paris*, on accuserait le général Prim d'avoir indûment mis la main sur des sommes dépassant deux millions de réaux. On va plus loin : on lui reproche de s'être emparé de la caisse et de la vaiselle plate du collège militaire de Tolède.

De pareilles accusations, on ne l'ignore pas, se reproduisent presque toujours dans les temps de trouble ; mais pour que celle-ci soit fondée il faudrait admettre que nul comptabilité n'existe en Espagne, et que les finances du pays sont livrées à la merci du premier venu.

L'Impartial croit savoir que don Carlos aurait renoncé à tous ses projets et aurait ordonné à ses partisans de se retirer, attendu que le pays n'a pas répondu au mouvement.

Un effort décisif est tenté en ce moment auprès de la reine Isabelle, par des amis dont les intentions et le dévouement ne sauraient lui être suspects, pour la déterminer à abdiquer en faveur du jeune prince des Asturies.

On ajoute que la reine, qui avait jusqu'ici péremptoirement rejeté tout conseil de ce genre, se montrerait ébranlée et aurait, pour la première fois, consenti tout au moins à discuter la résolution qu'on lui suggère.

Les partisans de l'abdication se fondent sur ce que le nom du prince des Asturies non-seulement rallierait la majorité du peuple espagnol, mais aurait chance d'être accueilli par les hommes politiques placés à la tête de la situation en Espagne, et que leurs déclarations et leurs antécédents mettent dans l'impossibilité d'accepter une restauration pure et simple.

Les renseignements venus de Madrid iraient jusqu'à faire espérer une solution prochaine en ce sens, du moment où la reine aurait transmis ses droits à son fils.

Sans être en position de garantir ces informations, nous croyons qu'il y aurait là, en effet, pour l'Espagne, la perspective d'un dénouement dont la nécessité devient chaque jour plus urgente, et qu'il n'est guère possible d'entrevoir d'aucun autre côté.

La Correspondance italienne dément à nouveau les bruits d'alliance et d'entente secrètes entre l'Italie et d'autres puissances.

Elle ne voit dans ces nouvelles, exploitées par la presse hostile à l'administration actuelle, qu'une manœuvre de parti contre laquelle le public doit se tenir en garde.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Voici le texte de la dépêche adressée par l'Empereur des Français au président des Etats-Unis, à l'occasion de la pose du câble transatlantique franco-américain :

« Je suis bien aise d'inaugurer la nouvelle ligne télégraphique qui relie la France à l'Amérique, en vous envoyant l'expression de mes vœux pour vous et pour la prospérité des Etats-Unis. »

Le président Grant a répondu :

« Je réponds cordialement à vos vœux par des vœux semblables, et j'ai la confiance que la politique libérale des Etats-Unis, sous les auspices de laquelle ce câble a été posé, aboutira à la création de nombreux moyens de

— Blanche est la plus jolie et la plus gracieuse personne que je connaisse. C'est une fleur animée. Elle est adorable, tout simplement.

— Alors je l'adorerai, croyez-le bien ! Je lui élèverai un autel dans mon cœur, et sur cet autel je sacrifierai ce que vous appelez mes mauvais instincts.

Disant cela, Gaëtan s'était exalté ; mais il y avait dans son exaltation comme un reflet d'impertinence railleuse qui choqua Mme d'Apremont.

— Il faut que je vous donne deux conseils, monsieur, dit-elle... Et d'abord, si vous voulez plaire à Mlle Blanche de Flavigny, défaites-vous, croyez-moi, de vos airs ironiques et vainqueurs. Je n'ai causé qu'un instant avec cette jeune fille, et, je vous en préviens, sous la vive allure de ses dix-sept ans, paraît se cacher beaucoup de bon sens et d'esprit. Méfiez-vous.

— Soit, je me méfierai... Le second conseil, quel est-il ?

— Le voici... Monsieur le comte de Flavigny est l'honneur même. Si vous commettiez encore quelque méchante action, — que votre mère ne pût réparer, — et que ce noble gentilhomme en fût instruit, il refuserait net de vous unir à sa pupille et romprait toute relation avec vous. Prenez garde !...

— Je prendrai garde, madame, et désormais ma conduite aura lieu de vous édifier.

Cette assurance fut donnée par Gaëtan avec une in-

flexion de voix si sérieuse que la marquise s'en montra satisfaite. Sa tendresse de mère réagit soudain contre ses sévérités. Tout émue, elle supplia son fils de rentrer dans la voie du juste et du bien. Elle protesta qu'elle oublierait le passé s'il voulait honorer l'avenir. Elle ajouta qu'il la trouverait toujours prête à le soutenir dans ses efforts pour se vaincre et s'amender.

— Vous avez perdu votre patrimoine, reprit-elle, et les revenus de votre majorat sont aliénés pour longtemps. Eh bien ! si vous épousez Mlle Blanche de Flavigny, je partagerai avec vous ma fortune, qui, Dieu merci, est considérable. De la sorte, on ne vous accusera pas d'être mu par l'intérêt, et vous pourrez faire un mariage d'inclination, tout en vous unissant à l'une des plus riches héritières de ce pays.

Le marquis ne s'attendait pas, sans doute, à cette libéralité maternelle. Il en fut d'abord comme étourdi ; puis son œil étincela, et ses lèvres frémissantes balbutièrent des remerciements où perçait une certaine cupidité. Il fut interrompu par le son du cor qui se fit entendre devant le pont-levis du château.

— Voici nos hôtes, dit la douairière d'Apremont. Allez au-devant d'eux, mon fils, et souvenez-vous de mes conseils.

II.

Le pont-levis s'étant abaissé, une calèche, suivie de

plusieurs cavaliers, pénétra dans la résidence seigneuriale d'Apremont, où se tenaient déjà, rangés sur deux files, vêtus de la grande livrée, tous les domestiques du château.

Le marquis parut sur le haut perron en spirale, à balustres de pierre, qui dominait la cour d'honneur. Il en descendit les degrés et alla s'incliner profondément devant la comtesse de Flavigny et sa nièce qu'il aida à mettre pied à terre. Puis il serra la main du comte, qui lui tendait la sienne avec un cordial empressement. Il salua ensuite d'un léger mouvement de tête une quatrième personne, laquelle venait de descendre de cheval et se tenait à l'écart, timide, soucieuse, presque farouche : c'était le jeune Raoul, fils unique du comte et de la comtesse de Flavigny.

La douairière d'Apremont attendait ses hôtes au seuil même de la salle de réception. Elle les reçut avec son grand air, tempéré par une franche expression de contentement.

— Ah ! monsieur le comte, et vous, madame la comtesse, vous êtes vraiment les bienvenus dans mon vieux castel féodal ! dit-elle avec un sourire plein de cordialité. Je vous remercie de toute mon âme pour l'empressement avec lequel vous vous rendez à mon invitation.

Embrassant ensuite au front Blanche de Flavigny, elle reprit avec une admiration tout affectueuse :

— Chère enfant, mon antique demeure est bien sombre et bien grave ; mais vous voici, et, grâce à vous, elle va s'animer d'un reflet de jeunesse, de lumière et de gaieté. Je serai heureuse si vous prenez plaisir à nos fêtes d'Apremont, que votre présence doit embellir à miracle, car vous en serez la reine, sans contredit.

Puis, apercevant Raoul qui, toujours silencieux et réservé, restait en arrière, la marquise alla vers lui et lui adressa quelques mots charmants.

— Je sais que vous aimez la chasse à courre, ajouta-t-elle ; et, comme je désire que vous vous plaisiez ici, nous chasserons le cerf et le sanglier dans mes bois, qui sont très-giboyeux.

A ces amabilités de la marquise, le comte et la comtesse de Flavigny avaient répondu avec cette bonne grâce et cet esprit d'à-propos que donne l'habitude du grand monde. Blanche, comme il convient à une jeune fille qu'on complimente, avait rougi et baissé les yeux, de grands yeux noirs à la fois rayonnants et doux. Quant à Raoul, il avait balbutié un remerciement, sans se départir de sa froide gravité.

Au salon, où chacun s'assit en attendant le dîner, la marquise renouvela ses protestations d'amitié avec une effusion qui lui fit oublier un peu les solennités ordinaires de son attitude et de sa parole ; à plusieurs reprises même, elle combla de caresses Blanche de Flavigny

communication du même genre, surtout entre ce pays et son plus ancien allié et ami. »

— Le gouverneur des Massachussets a envoyé le télégramme suivant à la compagnie du câble transatlantique français :

« Boston, 30 juillet. — De la part du peuple des Massachussets, le gouverneur exprime ses remerciements pour les sentiments amicaux de la Compagnie du télégraphe transatlantique français et il félicite cette société de l'heureuse issue de l'entreprise. J'ai l'honneur de présenter au bureau de direction les vœux les meilleurs de la population du susdit Etat, et je dois exprimer en même temps l'espoir que le succès futur de la Compagnie sera en rapport avec le talent et l'énergie que ses membres ont manifestés.

» WILLIAM CLAPLING. »

— Comme le bruit en avait couru au palais, MM. Taillefer et Pic se sont pourvus contre l'arrêt de la cour d'assises, qui les a condamnés, l'un à sept années de réclusion, l'autre à douze ans de travaux forcés.

— On mande de Marseille, le 3 août :

Un jugement relatif au naufrage du *Général-Abatucci* a été prononcé ce matin ; il est longuement et fortement motivé.

Le capitaine Nicolai est condamné à un mois de prison.

Le second, Giacobini, à deux années ;

Alessandrini, à quinze mois ;

Valzi, Valeri, Marini et Balsamo, à trois mois ;

Prosperi et Alfonsi, à deux mois.

Lota, Galero, Philippi et Giovanni sont acquittés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Journal officiel* publie un très-long rapport adressé à l'Empereur par S. Exc. le ministre de l'intérieur, sur un projet de décret relatif à la répartition de la deuxième annuité de la subvention accordée, en vertu de la loi du 11 juillet 1868, pour l'achèvement des chemins vicinaux.

Ce rapport est suivi d'un décret ainsi conçu :

« Art. 1^{er}. Une somme de 9,250,000 fr., représentant, sauf le prélèvement dont il sera parlé ci-après, la deuxième annuité de la subvention accordée par la loi du 11 juillet 1868 pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires, est répartie entre les départements, pour l'exercice 1870, conformément à l'état n° 1 annexé au présent décret.

» La somme de 750,000 fr., formant le complément de celle de 10 millions, est réservée pour être distribuée conformément à l'art. 2, § 2, de la loi précitée.

» Art. 2. Une somme de 1,500,000 fr., représentant la deuxième annuité de la subven-

tion accordée par la loi du 11 juillet 1868 pour l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun, est répartie entre les départements, pour l'exercice 1870, conformément à l'état n° 2 ci-annexé.

» Art. 3. L'art. 3 de notre décret du 23 décembre 1868, portant répartition de la somme de 200 millions que la caisse des chemins vicinaux est autorisée à prêter aux communes et aux départements pour achèvement de leurs chemins vicinaux, est modifié conformément aux indications portées dans l'état n° 3 ci-annexé. »

Dans les trois états dont il est ici question, notre département figure avec les chiffres suivants :

Répartition d'une somme de 9,250,000 fr. :
Maine-et-Loire, 43,258 fr.

Répartition d'une somme de 1,500,000 fr. :
Maine-et-Loire, 17,667 fr.

Répartition d'une somme de 200 millions, montant par département des sommes que les communes et, dans le cas prévu par l'article 7, le département, pourront emprunter à la caisse des chemins vicinaux pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires :
Maine-et-Loire, 627,238 fr.

La distribution des prix au collège de Saumur se fera le 9 août, sous la présidence de M. le V^e O'Neill de Tyrone.

Qui n'a entendu exprimer le regret de voir Saumur ne posséder ni orphéon ni musique militaire ? et, comme tout le monde, n'avons-nous pas nous-même manifesté nos regrets et fait des comparaisons.

Peut-on ne pas constater partout aujourd'hui la tendance générale vers la musique, et ne voyons-nous pas les moindres bourgs, les plus petites villes avoir leur société musicale, et figurer dans les concours qui se propagent de plus en plus, et sont le meilleur stimulant pour le travail de ce bel art ?

Pourquoi, dit-on, Saumur reste-t-il en arrière ? Les éléments doivent y être plus nombreux que dans beaucoup d'autres localités. Est-ce donc la bonne volonté qui manque ? Non. Est-ce le goût de la musique qui fait défaut ? Encore moins. Que manque-t-il donc ? Rien, car nous venons d'apprendre, de source certaine, que MM. les Professeurs de notre ville ont l'intention d'ouvrir à la Mairie un cours public et gratuit de solfège. Cette institution conduira inévitablement à l'organisation d'un orphéon, ce qui sera peut-être un achèvement vers une musique d'harmonie.

Espérons que ce projet suivra son cours ; félicitons MM. les Professeurs de leur bonne inspiration, et encourageons-les dans leur détermination si généreuse.

Tribunal de commerce de Saumur.

Le Tribunal de commerce de Saumur pré-

vient que, vu les fêtes, il n'y aura pas audience le lundi 16 août courant.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 3 août. — *L'Imparcial* dément qu'il y ait actuellement trente-trois bandes carlistes en Espagne. Il ajoute que la plupart de ces bandes sont dissoutes et que les bandes restantes sont peu nombreuses.

Vienne, 4 août. — Lundi soir, à Trieste, a eu lieu une démonstration populaire, à l'occasion de la première séance de l'union catholique, tenue au palais épiscopal. Les membres de l'union ont été grossièrement insultés. Trente individus ont été arrêtés pour résistance à la force publique.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

LA VUE.

Maladies des yeux et de la vue, tel est le titre d'un livre (1) fort utile et très-intéressant que vient de publier le docteur Jules Carnet, médecin-oculiste, professeur libre d'oculistique à l'Ecole pratique de la Faculté de Paris. — L'auteur divise cet ouvrage en cinq parties.

Dans la première, il étudie *l'Anatomie des yeux* : pour les médecins, c'est un résumé des savants traités de Sappey et de Richet ; pour les personnes étrangères aux études médicales, c'est une description du merveilleux organe de la vue, description qui a pour but de leur faire mieux comprendre le développement et la nature des diverses altérations qui surviennent dans la vitalité et dans les fonctions de cet organe.

Dans la seconde, il explique le *Mécanisme de la vue* : il montre que nos yeux sont construits comme un appareil photographique et il établit cette vérité par l'exposé préalable des lois principales de l'Optique ; grâce à ces notions de physique organique, rendues très-intelligibles par de nombreux dessins, on comprend très-bien comment se dessine dans nos yeux l'image des objets que nous regardons et comment nous les voyons.

Dans la troisième, il expose les causes, le développement, les symptômes et le traitement des diverses *Maladies des yeux* ; il décrit dans deux chapitres à part, et avec les plus grands détails, tout ce qui se rattache à la Cataracte et à la Loucherie.

Dans la quatrième, il décrit d'une façon très-complète les diverses *Maladies de la vue*, insistant surtout sur la Myopie et la Presbytie, à cause de leur extrême fréquence.

Dans la cinquième, enfin, il réunit tout ce

(1) 1 volume illustré, 5 francs, reçu franco (timbres-poste) : librairie ADR. DELAHAYE, place de l'Ecole de médecine, à Paris.

qui constitue le *Traitement* : indications pour le choix judicieux et l'usage intelligent des lunettes ; hygiène de la vue, formules des collyres, lotions, pommades les plus usitées, et manière de les employer convenablement ; conseils pratiques sur les diverses médications oculaires et sur la façon dont on doit panser et soigner les yeux malades.

On voit donc, par ce rapide exposé, que ce livre est un traité complet et essentiellement pratique des maladies des yeux et de la vue ; nous le recommandons vivement à nos lecteurs.

On lit dans le *Figaro* :

On annonce une découverte importante en médecine.

Le docteur Churchil, à qui l'on doit déjà les *hypophosphites*, le remède universellement employé aujourd'hui contre la phthisie, a résolu le problème, insoluble jusqu'ici, de faire cesser presque immédiatement la toux et l'oppression. Le procédé découvert par ce célèbre praticien fait pour la toux et l'asthme, ce que le chloroforme et l'éther font contre la douleur : il les supprime. C'est un progrès immense dans le traitement de ces maladies.

CRÈME DE BISMUTH

DU DOCTEUR QUESNEVILLE

Contre diarrhées, dysenteries, coliques, maux d'estomac, dyspepsies. (*Antich.*) Préférable à la poudre de bismuth des pharmacies ; 1/2 flac., 5 fr.

PAST. PHÉNIQUÉES D^r Q.

Spéciales contre les voix fatiguées, les enrouements, la mauvaise haleine, etc. Flacon, 1 fr. 40.

EAU PHÉNIQUÉE D^r Q.

S'emploie en boissons, lotions, injections contre le vice dartreux, la pustule maligne, les fièvres puerpérales, typhoïdes et intermittentes, etc. (*Antich.*) Flacon, 1 fr. 40 ; litre, 4 fr. 50.

ACIDE PHÉNIQUE D^r Q.

Contre piqûres et morsures venimeuses. Flacon de poche, 2 fr. 50 ; avec fl. d'eau phéniquée, 3 fr. 80.

D^r QUESNEVILLE, Rue de Bucy, 12, Paris.

MONITEUR

SCIENTIFIQUE QUESNEVILLE

Abonnement au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet. 20 fr. par an. — Rue de Bucy, 12, à Paris.

Les médecins conseillent à toute personne, soucieuse des soins de la bouche et de la conservation des dents l'emploi quotidien de l'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn.

Ce produit hors ligne, entré aujourd'hui dans la consommation générale, a été récompensé aux Expositions de Paris 1867 et du Havre 1868, et honoré du brevet de Fournis-

qu'elle appelait son chérubin. Pour qu'elle abandonnât ainsi les formes cérémonieuses de l'étiquette, il fallait qu'elle fût animée d'un bien vif désir de captiver la belle enfant.

— A propos, lui dit-elle, il faut que je vous présente officiellement mon fils, le marquis Gaëtan d'Apremont. Il a eu le regret de ne point vous rencontrer à Montaigu lors de la visite qu'il a récemment faite à votre famille. — Vous venez, je crois, de partir pour le château de Morsanges, dont vous aimez beaucoup la situation romantique au bord du lac de Grand-Lieu. — Je dois vous déclarer que Gaëtan est revenu un peu triste de n'avoir pu vous faire sa cour. Mais il va être bien dédommagé de ce contre-temps, puisque nous aurons le bonheur de vous posséder au moins pendant quelques beaux jours... Allons, mon fils, reprit-elle en souriant, ne restez pas ainsi immobile, comme en extase, devant Mlle Blanche, et mettez-vous en devoir de lui prodiguer vos soins.

Le marquis semblait, en effet, vivement impressionné à l'aspect de la radieuse jeune fille. Il attachait sur elle un regard où se peignait, trop hardiment peut-être, l'admiration qu'il ressentait. Il y avait même, dans l'imperceptible frémissement de ses lèvres, une expression bizarre qui eût blessé les délicatesses de la noble enfant, si elle avait pu en comprendre le sens mystérieux.

— La divine créature ! se disait-il avec un âpre enthousiasme. Déjà je me sens amoureux comme un fou ! Elle sera ma femme ! Il le faut.

Sur l'invitation de la marquise, il s'approcha de Blanche et lui adressa quelques compliments qui ne manquaient ni d'éloquence ni d'esprit. Blanche les écouta sans émotion apparente et y répondit le plus tranquillement du monde. Ses yeux calmes et rayonnants se fixèrent bientôt sur lui avec une certaine curiosité, comme pour étudier la physionomie et les allures du marquis. Cette première investigation lui était-elle favorable ? C'est ce qu'il eût été difficile de déterminer, car aucun indice de sympathie ou de répulsion ne se montrait spontanément sur le visage de Mlle de Flavigny. Tout au plus y remarquait-on un peu d'étonnement à la vue de la jeunesse douteuse, même sous le fard, de celui qu'on songeait à lui offrir pour époux, car sa perspicacité féminine n'avait pas eu grand-peine à deviner que c'était là le but du séjour que sa famille allait faire au château d'Apremont.

Gaëtan, nous l'avons dit, était tombé de prime-abord sous le charme de Blanche. Il avait été frappé, en quelque sorte électriquement, par les perfections qui étaient en elle. Son vieux cœur, rendu dédaigneux et blasé au contact des amours faciles et vulgaires, s'était ému soudain d'un sentiment nouveau, profond, in-

connu, sous le stimulant de cette fleur embaumée de la

jeunesse, de cette lumière veloutée du printemps.

Blanche de Flavigny était, en effet, une rose par sa fraîcheur, un rayon par son éclat. Il était impossible d'unir une plus harmonieuse délicatesse de lignes à une plus suave pureté de carnation. L'âme, — une âme tendre et loyale, — l'esprit, — un esprit vif et gracieux, se reflétaient merveilleusement dans la transparence de ses traits de vierge qu'aucun souffle intérieur n'était encore venu altérer ; sa taille, un peu au-dessous de la moyenne, avait des flexibilités et des ondulations délicieuses que dessinaient à ravir les élégances de la soie, de la dentelle et du velours. Elle portait une adorable toilette lilas qui la faisait ressembler à un épanouissement du mois de mai. La poudre odorante qui couvrait ses longs cheveux noirs, — qu'on eût encore mieux aimés sans cette grâce d'emprunt, — donnait à sa tête des airs d'arbuste fleuri sous la tiède haleine des premiers beaux jours. Du reste, pas une perle, pas un diamant, pas un bijou. Elle avait toutes les distinctions de la parure et toutes les richesses de la simplicité. Comment le marquis n'eût-il pas été comme ébloui ? Pour la première fois peut-être il se sentait irrésistiblement séduit, maîtrisé, vaincu.

— La douairière d'Apremont devina l'effet produit sur son fils par Blanche de Flavigny. Elle s'en réjouit, espérant qu'un noble amour agirait puissamment sur l'âme du débauché, qu'il modifierait son caractère et corrige-

rait ses mœurs. Sous la sévérité des dehors, la marquise cachait une sollicitude maternelle toujours inquiète et toujours en éveil.

— Mes chers hôtes, dit-elle d'un air heureux, c'est aujourd'hui que commencent les fêtes patronales d'Apremont. Nous assisterons dans la journée aux joutes, aux luttes et aux danses qui se préparent au milieu de mes bois, sur les bords de la Sèvre-Nantaise, à un quart de lieue d'ici. Ces réjouissances rustiques n'auront sans doute pas grand attrait pour vous ; mais vous serez dédommagés demain, je l'espère, car nous aurons chasse au cerf dans la matinée et grand bal le soir. Toute la noblesse d'alentour est invitée, elle sera exacte, j'ai lieu de le croire, à ce rendez-vous du plaisir.

— Nous aimons les réunions champêtres, répondit la comtesse de Flavigny. Nous nous plaisons à voir la franchise et vive gaieté des bonnes gens de la campagne. Le spectacle de leurs divertissements nous sera donc agréable aujourd'hui, madame la marquise. Au besoin même, ma chère Blanche y prendra part, car je vous préviens qu'elle ne dédaigne pas de se mêler à ux rondes villageoises : elle est restée enfant sous ce rapport.

— Vraiment ! dit la douairière surprise et charmée à la fois.

(La suite au prochain numéro.)

seur de S. M. l'Impératrice. Préparé avec des soins inusités, contenu dans des flacons élégants et commodes, il est cependant vendu 40 0/0 moins cher que les produits analogues.

L'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn se trouve en France et à l'étranger, chez tous les coiffeurs et parfumeurs. — Dépôt général à Paris, chez MM. V. Achard et C^{ie}, 44, rue des Petites-Écuries.

Sommaire des numéros de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte: Le Monde et le Théâtre, par Gérôme; Bulletin de la semaine, par Th. de Langeac; les Petits Bourgeois, scènes de la vie parisienne, par H. de Balzac; Causeries scientifiques, par Sam (Henry Berthoud); Courrier du Palais, par maître Guérin; Chronique du Sport, par Léon

Gatayes; la Grenouillère, par Paul Parfait; le Câble transatlantique français; les Fêtes du Havre; l'Université de Saint-Petersbourg; les Grues blanches d'Amérique, etc., etc. — Gravures: La Grenouillère, dans l'île de Croissy; Fellahs employés aux travaux du canal maritime de Suez; Embouchure du canal maritime du Suez dans le lac Timsah; Portrait de M. Rouher; la Station du Minou, point d'atterrissement du câble transatlantique français; Fêtes du Havre: Course des grands yachts; Course au trot entre chevaux du département; l'Université de Saint-Petersbourg; Nouveaux modèles de vélocipèdes (six gravures); la Consultation de l'avocat, etc., etc. — Echecs, Rébus. — Nous recommandons à nos lecteurs de voir dans le numéro de l'Univers illustré de ce jour l'annonce des

QUATRE PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES que ce journal offre à ses abonnés. L'Univers illustré est le vrai journal de la famille, et son immense succès est justifié autant par sa partie littéraire que par sa partie artistique.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Vient de paraître.
Imprimerie et Librairie GODET,
 Place du Marché-Noir:
 NOTRE DAME DE LOURDES, par Henri LASSERRE. 3 f. 50
 L'ESPRIT ET LA CHAIR, philosophie des macérations, par le même. 1 »
 CONSEILS GÉNÉRAUX, par M^{sr} PLANTIER. 2 »

CORBIN ET D'AUBECOURT, par Louis VEUILLOT. 2 »
 PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE, par l'abbé Louis LEROY. 4 »

BOURSE DE PARIS (2 août).
 La Rente salve le sénatus-consulte d'une hausse de 47 1/2. La clôture est à 72-80. Nous recommandons la société des Ports de Cadix, qui émet 71,429 obligations hypothécaires à 280 fr., remboursables en 20 ans, avec quatre tirages par an, à 400 fr., avec 24 fr. d'intérêts payables par trimestre. Une action de jouissance est attachée à chaque souscription de cinq obligations. On verse en souscrivant 50 fr. Le second versement de 50 fr. a lieu après la répartition! — Déjà grand succès depuis samedi. — J.-F. Fort.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

EXPROPRIATION

Pour cause d'utilité publique.

Commune de Trèves-Cunault.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le premier juillet mil huit cent soixante-neuf, enregistré, il a été extrait ce qui suit:

Le tribunal, statuant sur les réquisitions de M. le procureur impérial, après avoir entendu le rapport fait par M. le président à cette audience, M. le procureur impérial entendu dans ses conclusions;

Vu le décret du six août mil huit cent soixante-six, déclarant d'utilité publique, dans la commune de Trèves-Cunault, le dégagement des abords de l'église et l'ouverture de la rue Saint-Maxencel, et autorisant ladite commune à acquérir du sieur Besnard-Bloudeau, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, divers immeubles dont l'occupation est nécessaire pour la réalisation de ce projet;

Vu le plan des lieux et l'état parcellaire des immeubles à acquérir; Vu le certificat de publication dans la commune de Trèves-Cunault, en date du six mars mil huit cent soixante-neuf, annonçant le dépôt, pendant huit jours, à la mairie de ladite commune, desdits plan et état parcellaire;

Vu un exemplaire du journal de l'arrondissement de Saumur, l'Écho Saumurois, du six mars mil huit cent soixante-neuf, n° 28, contenant avis du dépôt, pendant huit jours, à la Mairie de Trèves-Cunault, desdits plan et état parcellaire;

Vu le procès-verbal de l'enquête communale ouverte du onze au dix-neuf mars mil huit cent soixante-neuf, contenant les déclarations et réclamations faites par les intéressés, ledit procès-verbal dressé par le maire de Trèves-Cunault;

Vu la délibération du conseil municipal de ladite commune de Trèves-Cunault, du quatre avril mil huit cent soixante-neuf;

Vu l'avis de M. le Sous-Préfet de Saumur, du sept mai mil huit cent soixante-neuf;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, du vingt-huit du dit mois de mai, désignant les immeubles suivants comme devant être occupés, dans la commune de Trèves-Cunault, pour l'ouverture de la rue Saint-Maxencel, savoir:

1° Une maison, sise à Trèves-Cunault, portée sous le n° 152 de la section A, appartenant audit sieur Louis Besnard-Bloudeau;

2° Et trois ares cinquante centiares de terre en jardin dépendant de la dite maison, portés sous le même n°, de la même section, appartenant audit sieur Besnard-Bloudeau;

Vu la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un sur l'expropriation

pour cause d'utilité publique, articles 2, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13 et 14;

Attendu que toutes les formalités exigées par ladite loi et qui doivent précéder l'expropriation pour cause d'utilité publique ont été remplies;

Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique des maison et jardin désignés dans l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, du vingt-huit mai mil huit cent soixante-neuf, précité, appartenant au sieur Louis Besnard-Bloudeau, dans la commune de Trèves-Cunault et portés sous le n° 152 de la section A du plan cadastral de ladite commune;

Nomme M. Ducamp, juge, comme magistrat et directeur du jury chargé de fixer l'indemnité, et M. Baillergeau, juge, pour le remplacer au besoin.

Pour extrait conforme:
 Le maire de Trèves-Cunault,
 Léon DE FOS,
 (314) ancien officier de marine.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Petit-Pré, appartenant à M^{me} V. Bodineau, occupée par M^{me} Rayneau et autres.
 S'adresser audit notaire. (315)

A VENDRE

Un excellent chien courant, race bigle, âgé de trois ans.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN FONDS DE MEUBLES

Bien situé.

S'adresser à M^{me} veuve PONDARD, rue Royale. (295)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.
 S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 20, comprenant quatre chambres à coucher, salle à manger salon, cuisine, cave et servitudes.
 S'adresser rue Beaurepaire, n° 20.

Un homme de 40 ans, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce ou une maison bourgeoise.
 S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

GOVERNEMENT DE HONDURAS

Le public est prévenu que le tirage de 3,375 obligations de l'emprunt 1869 aura lieu, le jeudi 12 août, par devant notaire, à la Chancellerie, 10, rue de la Chaussée-d'Antin. Chaque obligation sortie sera remboursée à trois cents francs et remplacée immédiatement par une action de jouissance portant le même numéro que le titre sorti au tirage.

La date précitée a été fixée pour permettre à tous les porteurs de jouir des avantages de ce tirage, attendu que les titres définitifs auront seuls le droit d'y participer et que le dernier terme échoit le 10 août. Le deuxième

tirage aura lieu le 1^{er} février prochain. (316)

ART DENTAIRE.

Le docteur Belmant, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, exposeur de l'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désiraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 3 AOUT. | | | BOURSE DU 4 AOUT. | | |
|---|-------------------|---------|---------|-------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 72 85 | » 05 | » » | 72 55 | » » | » 25 |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 103 50 | » » | » 50 | 104 25 | » 75 | » » |
| Obligations du Trésor. | 492 50 | » » | » » | 492 50 | » » | » » |
| Banque de France. | 2860 » | » » | 40 » | 2850 » | » » | 10 » |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1735 » | 10 » | » » | 1715 » | » » | 20 » |
| Crédit Foncier colonial. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Crédit Agricole. | 626 25 | 1 25 | » » | 625 » | » » | 1 25 |
| Crédit industriel. | 655 » | » » | » » | 655 » | » » | » » |
| Crédit Mobilier (estamp.). | 203 75 | 3 75 | » » | 211 25 | 7 50 | » » |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 702 50 | » » | 5 » | 705 » | 2 50 | » » |
| Orléans (estampillé). | 963 50 | 2 50 | » » | 965 » | 2 50 | » » |
| Orléans, nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Nord (actions anciennes). | 1101 25 | 6 25 | » » | 1100 » | » » | 1 25 |
| Est. | 600 » | 2 50 | » » | 600 » | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 995 » | 5 » | » » | 990 » | » » | 5 » |
| Lyon nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Midi. | 618 75 | 3 75 | » » | 618 75 | » » | » » |
| Ouest. | 605 » | » » | » » | 600 » | » » | 5 » |
| C ^e Parisienne du Gaz. | 1640 » | 10 » | » » | 1660 » | 20 » | » » |
| Canal de Suez. | 602 50 | » » | 10 » | 587 50 | » » | 15 50 |
| Transatlantiques. | 277 50 | » » | 1 25 | 276 25 | » » | 1 25 |
| Emprunt italien 5 0/0. | 56 45 | » 20 | » » | 55 90 | » » | 55 » |
| Autrichiens. | 851 25 | » » | 2 50 | 840 » | » » | 11 25 |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 560 » | » » | 5 » | 557 50 | » » | 2 50 |
| Victor-Emmanuel. | 52 50 | » » | » » | 53 50 | 1 » | » » |
| Romains. | 50 » | » » | » » | 50 » | » » | » » |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 290 » | » » | 5 » | 293 75 | 3 75 | » » |
| Saragosse. | 68 » | » » | 2 » | 68 » | » » | » » |
| Séville-Xérès-Séville. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Nord-Espagne. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Compagnie immobilière. | 80 » | » » | 2 » | 80 » | » » | » » |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|----------------------------------|--------|-----|-----|--------|-----|-----|
| Nord. | 340 » | » » | » » | 342 50 | » » | » » |
| Orléans. | 335 50 | » » | » » | 335 » | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 331 25 | » » | » » | 332 » | » » | » » |
| Ouest. | 332 » | » » | » » | 331 50 | » » | » » |
| Midi. | 330 » | » » | » » | 329 50 | » » | » » |
| Est. | 334 » | » » | » » | 333 » | » » | » » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Le Journal financier
L'UNION DES ACTIONNAIRES
 (Troisième Année)

LE SEUL paraissant LES MARDIS et les DEUX FOIS VENDREDIS par semaine

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :
 Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).
 Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE
 Hygiène et Médecine populaires,
 Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.
 CONDITIONS D'ABONNEMENT :
 Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
 Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le